



**Les collectivités  
territoriales  
et la biodiversité...  
...le chaînon  
manquant à l'action  
de l'UICN ?**

*En partenariat avec*



# Contexte et enjeux

Le changement climatique, la perte de biodiversité et l'accroissement, majoritairement urbain, de la population mondiale – principaux enjeux de ce siècle – sont fortement interdépendants (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Dans ce contexte, le niveau local devient un espace-clé d'actions pour ces enjeux. Mais l'engagement des collectivités territoriales reste méconnu et peu encouragé...

Pourtant, dans le cadre donné par le Chapitre 28 de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992, les collectivités territoriales<sup>1</sup> se sont engagées à jouer un rôle prépondérant en matière de développement durable et en faveur d'une plus grande solidarité Nord/Sud, Est/Ouest<sup>2</sup> dans le cadre la coopération décentralisée. La gestion des ressources naturelles et la préservation du patrimoine naturel font aujourd'hui partie des domaines d'actions dans lesquels elles s'engagent de plus en plus, au même titre que le changement climatique ou les économies d'énergie...

→ **La décentralisation procure des compétences de plus en plus importantes aux collectivités territoriales, les plaçant aujourd'hui comme des acteurs incontournables de l'action locale.**

## Plus de mobilisation pour une nouvelle gouvernance des ressources naturelles

La gouvernance de l'environnement a largement évolué au cours des dernières décennies au profit des autorités et gouvernements régionaux et locaux. La grande diversité écologique et d'utilisation des ressources selon les régions, la multiplicité des acteurs concernés, expliquent que les prises de décisions au niveau local soient les plus adaptées. Ceci est d'autant plus vrai pour les ressources naturelles. Ainsi une gestion décentralisée combinée à une action collective tend à être fortement complémentaire d'une gestion centralisée, qui fixe les grandes orientations. Une gouvernance effective aux différents niveaux de décision (international, national et infranational) a un impact positif sur la biodiversité. Les missions et les moyens des collectivités territoriales apparaissent de ce fait différents de ceux des Etats, dont elles n'entendent être ni un substitut ni une alternative mais un acteur complémentaire dans l'action.

## Une décentralisation en marche...

Les collectivités territoriales opèrent dans un cadre légal et institutionnel national, mais gardent néanmoins une autonomie qui leur permet d'ajuster leurs politiques au contexte et aux priorités locales. Dans plusieurs pays, cette autonomie est même très forte. Au cours des 30 dernières années, la décentralisation démocratique a pris un nouvel élan dans de nombreux pays<sup>3</sup>. Un nombre plus important de collectivités territoriales, notamment en milieu rural (en Afrique par exemple), possède des compétences accrues, et rend possible l'émergence de nouvelles formes de démocratie. Les collectivités sont ainsi devenues plus actives dans la gestion économique, sociale et environnementale des territoires et ont une influence croissante sur les investissements qui y sont réalisés. Ces évolutions ont un impact substantiel sur la gestion des ressources naturelles et sur la gouvernance environnementale. Elles peuvent également affecter les organisations actives, formalisées ou non (coutumières, associations...), qui régissent habituellement les ressources naturelles.



## Une urbanisation croissante...et donc des responsabilités croissantes

En 2007, pour la première fois, la population urbaine mondiale dépasse la population rurale. Les villes occupent 2% de la surface terrestre mais consomment les trois quarts des ressources naturelles et sont responsables de 80% des émissions de CO2 au niveau planétaire. Cette tendance est encore plus importante dans les pays émergents et du Sud, qui hébergent la plus grande biodiversité de la planète. Les collectivités territoriales urbaines sont souvent devenues des centres de décisions incontournables. Leur rôle et leurs capacités d'actions sont de plus en plus importants tant au niveau national que régional et global.

Il est donc vital de prendre en compte les villes, et de les appuyer, pour mettre en place un développement urbain durable et pour maîtriser leur emprise sur les espaces et les ressources naturelles. Dans les espaces ruraux, il est aussi vital d'accompagner les collectivités car la biodiversité est le coeur et le support de nombreuses activités (agriculture, tourisme...)

Une étude menée sur les espaces naturels en bordure urbaine de Melbourne en Australie montre que 40% des écosystèmes et 50% des espèces en danger au niveau national sont présents dans les franges urbaines...Garrard, Georgia, 3rd Conference of the Competence network Urban Ecology.

## Agir davantage à l'échelle territoriale est un défi à relever pour noter de vraies avancées dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité !

Les responsables politiques locaux doivent au quotidien tenter de concilier le développement social et économique de leur territoire avec la protection de la nature. Pour ce faire, deux approches complémentaires sont possibles :

- *L'action directe* : la mise en place de protection d'espaces naturels sensibles placés sous leur juridiction (aires protégées habitées - catégories V et VI de l'UICN) en concertation avec l'Etat, et la gestion intégrée des ressources naturelles (aquatiques, forestières, littorales, agricoles...).
- *L'action indirecte* : la prise en compte et l'intégration des questions relatives à l'environnement et la biodiversité dans les politiques sectorielles et d'aménagement du territoire (création de continuités écologiques, développement agricole respectueux de l'environnement, maîtrise de l'urbanisme...).

La complexité de ces questions a souvent conduit à la mise en place de dispositifs innovants de gouvernance, adaptés au contexte local, notamment l'association de toutes les parties prenantes à la préparation et la mise en oeuvre des politiques environnementales. Les actions menées par et avec les collectivités à l'échelle territoriale, et celles menées à l'avenir, pour préserver les écosystèmes et la biodiversité, joueront un rôle capital pour la conservation de la diversité de la vie sur Terre.

A Kumaon, en Inde, la gestion décentralisée par une collectivité territoriale a permis de protéger une zone forestière durant plus de 70 ans. Agrawal, Arun. 2002. Mountain reserach and developmant 21 (3).

1. Au niveau international, évoquées sous la formulation Local and regional government authorities.

2. Plan d'action de Lisbonne 1996, objectifs du Sommet du Millénaire de 2000, Evaluation du millénaire des écosystèmes de la planète de 2005...

3. «Decentralization and local democracy in the world- 2007 First Global Report», coordinated by the Research Network on Local Government in Europe (GRALE), disponible via le lien [www.citieslocalgovernments.org/gold/gold\\_report.asp](http://www.citieslocalgovernments.org/gold/gold_report.asp)

# Qui sont les collectivités territoriales ?

→ Des entités (organismes ou institutions gouvernementales) actives au niveau infranational, distinctes de l'administration de l'Etat, avec des compétences propres et un degré de libre administration pour les affaires les concernant, dans le cadre fourni par la loi.

## Trois concepts clés pour les définir:

**La décentralisation**  
Relations entre les différents niveaux de pouvoir, établies par la loi

Il existe quatre degrés de décentralisation: administrative, politique, budgétaire, économique (de marché). Elle implique le transfert des pouvoirs de décision, de responsabilités (compétences) et des ressources nécessaires. Elle procure une personnalité morale à l'entité (ou dirigeants) qui exerce les pouvoirs et responsabilités pour lesquels elle détient un degré de libre administration et de gestion, sous le contrôle de l'Etat. Elle se caractérise généralement par l'existence d'une autorité élue localement, distinctes des autorités administratives de l'Etat.

**La libre administration**  
Statut de l'autorité

Elle exprime la possibilité pour une collectivité territoriale de gérer ses propres affaires, de manière plus ou moins autonome, dans le cadre défini par la loi (self-government, local autonomy, autonomia).

**La démocratie**  
Mode d'exercice des pouvoirs

Elle implique que les représentants élus rendent des comptes à leurs administrés et détermine la libre administration.

## Des entités variables de par le monde...

L'absence d'un modèle standardisé résulte de la diversité des parcours politiques et administratifs qui ont conduit à la constitution des Etats modernes (de l'Etat Nation aux fédérations, ou encore Etats régionalisés...). Cette diversité ne constitue pas une faiblesse, mais met au contraire en avant la force des systèmes dans leur capacité à s'adapter à un large panel de modèles institutionnels.

## ...mais un cadre de référence commun

La décentralisation s'impose comme norme de référence de l'administration territoriale. En 2007, *Les lignes directrices sur la décentralisation et les gouvernements locaux*, adoptées après plus de dix ans de débats par le programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), offrent pour la première fois un cadre commun à l'échelle mondiale.

## Deux échelons possibles...

- Le niveau local – échelon le plus bas et le plus proche du citoyen dans la structure de l'Etat (bien souvent la municipalité);
- Les niveaux intermédiaires, dont le nombre et l'articulation diffèrent selon les pays.

## ...et différentes échelles d'actions

Elles agissent sur leur territoire, mais aussi au-delà par le biais de coopérations avec d'autres territoires ou encore par la mise en place de réseaux à l'échelle nationale, par le biais de leurs associations, dont certaines sont axées spécifiquement sur les questions d'environnement et/ou de «nature», et à l'échelle internationale par leurs réseaux internationaux.

# Un acteur clé des territoires

→ Qui acquière de plus en plus...

**...de compétences en matière d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel, complémentaires à celles des États**

La répartition des compétences entre les collectivités est variable selon le pays considéré. Malgré les disparités apparentes, les compétences au niveau local présentent de fortes similitudes de par le monde (OCDE/Banque Mondiale ; Lima 2007). L'échelon infranational le plus bas porte généralement des compétences liées aux services environnementaux de proximité – gestion des transports, des déchets, l'assainissement, éducation de base. Les grandes villes ou les entités intermédiaires (provinces, régions...) voient ces compétences généralement élargies à l'environnement et à la planification, l'habitat, le développement socio-économique... (Lima 2007<sup>4</sup>, 12 entités analysées dans le monde).

Au Sénégal, la gestion des ressources naturelles fait partie des compétences transférées aux régions, communes et communautés rurales<sup>5</sup>. À cette fin, elles ont la possibilité de mettre en place des cadres de concertation formalisés par des Conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Les collectivités sont souvent les principaux maîtres d'oeuvre, à l'échelle de leur territoire, des engagements internationaux en termes de développement durable et de biodiversité, même si la responsabilité incombe aux Etats. Elles inscrivent de plus en plus leurs actions dans un cadre (stratégies, plans...) qui constitue une vision à moyen ou à long terme de leur territoire et de son évolution. Ces documents, élaborés sur la base d'un diagnostic initial partagé, fixent les grandes orientations et les objectifs visés. La biodiversité peut être soit une des composantes d'un document d'ensemble (ex : schéma d'aménagement régional) soit son objet central (stratégie ou plan d'action pour la biodiversité).

**...d'outils de planification et de mise en oeuvre leur permettant de mieux prendre en compte leurs impacts sur la biodiversité**

Les outils sont déterminés par le degré de libre administration dont une collectivité dispose. Les collectivités peuvent s'engager directement ou déléguer la mise en oeuvre à un opérateur externe.

OUTILS DIRECTS	OUTILS INDIRECTS
Réglementaires (interdiction, régulation des usages, de l'accès...sous forme législative, d'arrêtés ou de régulation coutumière)	Incitation financière (auprès des acteurs économiques locaux, des ONG...)
Fonciers : maîtrise foncière par le biais de zonage, d'affectation d'usages (modes d'urbanisation, modes de gestion des ressources naturelles...)	Éducation, information et sensibilisation des citoyens Modes de gouvernance innovants
Contractualisation et partenariats avec les acteurs concernés : agriculteurs, secteurs privés, associations locales, administrations de l'État...	Appui aux porteurs de projets - individuels, associatifs

4. Ferreira Lima, Sueli. 2007. Local public finances in the new global economic context: city budgets, globalization and local demands. Masters of Urban Planning degree, MacGill University, School of Urban Planning.

5. art.40 du décret 96-1134, 27 décembre 1996.

## ...et d'expériences de gestion de projets à l'échelle locale à partager

Parler des actions menées par les collectivités territoriales correspond à parler de choix - choix politiques et choix techniques - pour répondre à une question simple seulement en apparence : « Conserver quoi, comment et pour qui ? », choix politiques établis par les élus sur la base de choix techniques établis par les équipes techniques et les experts externes. Mais, surtout, il s'agit d'un choix de sociétés, en fonction de la relation de proximité entre les élus et la population et de l'action éducative menée au niveau du territoire.

À leur niveau, les collectivités (provinces, régions, villes, municipalités...) gèrent un territoire composite qui constitue une « mosaïque » de différents milieux (urbain, rural, forestier, côtier...), d'usages (économiques, sociaux), d'usagers, d'intérêts et d'enjeux en terme de biodiversité. Elles doivent au quotidien décider, trancher et/ou concilier les éléments constitutifs de ces mosaïques. Les élus ou Conseil d'élus arbitrent des intérêts parfois divergents. De ce fait, les collectivités développent pour cela des approches dynamiques de la préservation des espaces naturelles qui rompent avec une tradition figée des territoires. Ces approches cadrent souvent avec l'Approche par Écosystème (APE) établie comme cadre d'application de la Convention de la Diversité Biologique dont les collectivités ont, souvent, peu ou pas assez connaissance.

Peu valorisées, de nombreuses collectivités s'engagent pourtant concrètement à répondre aux enjeux globaux par leur portée mais locaux par leurs impacts. Depuis le Sommet de Rio en 1992, parfois même avant, elles n'ont cessé de conforter leurs engagements : Charte d'Aalborg en 1994, la Campagne des Gouvernements Locaux pour les Objectifs du Millénaire (UCLG<sup>6</sup>, Beijing, 2005), l'appel des Maires pour la biodiversité de Curitiba (2007)... Les Objectifs du Millénaire et l'objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en 2010 font partie de leur agenda et elles engagent des actions concrètes en ce sens.

Le Forum du Nord<sup>7</sup> (subarctique) mène depuis 1998 un programme commun à plusieurs régions sur les ours bruns. L'Ours Kodiak et du Kamchatka sont au coeur de ce processus !



En 1997, une alerte à la pollution de l'eau a conduit la municipalité de New York à réfléchir sur le mode le plus économique pour résoudre ce problème. La mise en oeuvre d'une stratégie d'assainissement de ses bassins versants coûtait sept fois moins cher que de construire et d'exploiter une usine de traitement des eaux. Elle a notamment acquis des territoires autour des réservoirs pour préserver les forêts et les zones humides qui font office de tampon et de filtre contre la pollution, attribué des crédits aux propriétaires fonciers locaux pour l'entretien des forêts le long des cours d'eau, et fournit une aide technique et des infrastructures aux agriculteurs et exploitants forestiers.

*New York City Department of Environmental Protection.*

6. Cités unies et gouvernement locaux.

7. [www.northernforum.org/servlet/content/161.html](http://www.northernforum.org/servlet/content/161.html)

## Des réseaux internationaux pour partager et mutualiser leurs expériences...

→ **L'expérience de ces réseaux prouve que la grande diversité des collectivités territoriales dans le mode constitue une richesse et une source de solutions innovantes et adaptées à leur contexte.**

Les collectivités territoriales ont une longue expérience de la mise en réseau, du partage, de la coopération internationale et des partenariats. Le développement durable et le changement climatique ont été rapidement intégrés dans les thèmes fondamentaux. La biodiversité en tant que tel a émergé plus récemment, progressivement, de part les questions de gestion intégrée des ressources naturelles et de préservation de la nature.

En premier lieu, ces réseaux défendent les enjeux de la démocratie locale et d'un développement équilibré des territoires. Ils peuvent être :

1. des groupements généralistes (maires, collectivités intermédiaires, régionales...)
2. des groupements à base démographique (grandes villes, villes moyennes, commune rurales...), lieu d'échanges entre des élus confrontés à des défis similaires.
3. des groupements thématiques (tourisme, économie, ressources naturelles...)

Généralistes ou spécialisées, ils mènent des actions efficaces, tant par leur capacité de conseil que par leur rôle de représentation auprès des pouvoirs institutionnels (grand public, organisations gouvernementales internationales, bailleurs de fond...). Ce sont des lieux de dialogue entre les élus et leurs partenaires à différentes échelles (représentants d'autres collectivités, administrations nationales ou internationales, experts et professionnels des politiques territoriales, agences...). Enceintes d'échanges d'expériences et de mutualisation, ils jouent souvent un rôle essentiel en termes de conseil et de formation. Ces associations constituent une importante force de propositions sur les politiques qui les concernent (politique de la ville, politique du développement rural, décentralisation, aménagement du territoire et planification, gestion urbaine, finances locales...) et un relais permanent. Il existe un grand nombre d'associations de collectivités territoriales dans le monde à différents niveaux - national, sous-régional, régional...

Au niveau mondial six grands réseaux coexistent, constitués de membres individuels et d'associations à des échelles plus petites. Ils sont liés entre eux par leurs membres, et par des mandats et des objectifs complémentaires. Le thème de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles est développé dans le cadre de leurs activités - coopérations décentralisées, projets menés par ou entre les membres du réseau ...



## → Des exemples de réseaux de collectivités reconnus à l'échelle internationale...

### • Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

[www.cities-localgovernments.org/uclg](http://www.cities-localgovernments.org/uclg)

Fondé en 2004 à Paris de la fusion de deux réseaux internationaux afin d'unifier la voix des collectivités auprès des instances internationales, il constitue le plus grand réseau mondial de collectivités territoriales constitué de membres individuels et d'associations nationales. Les membres de CGLU sont les représentants de plus de la moitié de la population mondiale, dans plus de 130 pays et sept régions du monde. La reconnaissance des collectivités, la démocratie locale, les Objectifs du Millénaire, le développement durable, le changement climatique sont des axes forts de ce réseau. La biodiversité est inscrite comme priorité dans leur document fondateur.

### • METROPOLIS (Association Mondiale des Grandes Métropoles)

[www.metropolis.org/index.html](http://www.metropolis.org/index.html)

Fondé en 1984, il constitue la section urbaine de CGLU. Ce réseau regroupe plus de 90 grandes métropoles du monde. Une commission Éco-régions a été établie en 2006, travaillant sur les questions de biodiversité urbaine et sur l'agriculture périurbaine à une échelle régionale.

### • ICLEI (Gouvernements Locaux pour la Durabilité)

[www.iclei.org](http://www.iclei.org)

Fondé en 1990, ce réseau a été reconnu en 1992 à Rio comme porteur des Agendas 21 Locaux initiés par le Chapitre 28 de l'Agenda 21. Il constitue auprès de CGLU la section environnement, développement durable et biodiversité. Ce réseau est initiateur d'un projet pilote « Actions Locales pour la Biodiversité », qui vise une meilleure prise en compte de la nature dans le développement urbain. Projet pilote sur trois ans, jusqu'en 2009, il regroupe 21 villes dans le monde entier. Il sera ensuite étendu à toutes les collectivités territoriales désireuses de mettre en oeuvre cette méthodologie.

### • Le Conseil Mondial des Maires sur le Changement Climatique (WMCCC)

[www.iclei.org/index.php?id=7199](http://www.iclei.org/index.php?id=7199)

Fondé en 2005 suite à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, la promotion et la mise en oeuvre des politiques relatives au changement climatique au niveau local sont l'axe majeur d'action de ce réseau. Un Vice Président en charge des questions de biodiversité confirme la prise en compte du lien entre changement climatique et biodiversité à l'échelon local.

### • Réseau International des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable (nrg4SD)

[www.nrg4sd.net/](http://www.nrg4sd.net/)

Il a été constitué lors du Sommet de Johannesburg en 2002 pour répondre au précepte « Penser globalement, agir localement » et a pour objectifs de représenter les Régions au niveau international, de promouvoir le développement durable au niveau régional et de faciliter la coopération et les échanges de bonnes pratiques entre ses membres. Le programme du réseau suit l'agenda international multilatéral sur les questions de développement durable, des établissements humains, du changement climatique, de la gestion durable des ressources naturelles et des milieux...ce réseau constitue la section Développement Durable du FOGAR.

### • Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR)

[www.crpm.org/fr/index.php?act=4,7,2](http://www.crpm.org/fr/index.php?act=4,7,2)

Fondé Première Organisation de Réseaux de Régions établie au niveau global, créée à l'initiative de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) durant la Convention Internationale pour une approche territoriale du développement qui s'est tenue à Marseille les 5-7 mars 2007. Les 11 associations de Régions fondatrices de ce réseau ont signé à cette occasion une « Déclaration des Régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation ».

## ...acteurs clés des programmes internationaux et européens sur la biodiversité :

### → dans le cadre des **Agenda 21 locaux**

La Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement de 1992 est le point de départ d'une vraie reconnaissance de tous les acteurs dans les prises de décision réalisées à l'échelle globale. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 est consacré exclusivement à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 au niveau local. Depuis la conférence de Rio, les collectivités territoriales se sont investies de plus en plus à leur niveau dans des engagements pris à l'échelle globale. En 2005, plus de 6 000 processus d'Agenda 21 locaux étaient engagés dans 113 pays de par le monde.

### → pour **les Objectifs du Millénaire**

Les Etats membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre les Objectifs du Millénaire à l'occasion du Sommet du Millénaire en 2000. Le septième objectif vise à assurer la durabilité environnementale (enrayer la perte des ressources naturelles; enrayer à l'horizon 2010 la perte de biodiversité; assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous; améliorer le cadre de vie dans les bidonvilles). Les collectivités sont fortement engagées pour atteindre les Objectifs du Millénaire (ODM). Cités Unies et Gouvernements Locaux (UCLG), le plus grand réseau de collectivités du monde, a ainsi lancé en 2005 la Campagne du Millénaire des gouvernements locaux. La même année, au sommet du Millénaire +5 en septembre 2005, à New York, plus de 150 Etats ont reconnu explicitement le rôle important que jouent les autorités locales pour atteindre les ODM.

### → pour les **programmes des Nations Unies** : UN-Habitat, PNUE, MAB/UNESCO...

Les collaborations engagées de plus longue date (années 80) portent sur les questions des établissements humains (ONU-Habitat) et de la santé (OMS). Suite à Rio, des partenariats se sont établis entre les collectivités et différents programmes des Nations Unies en lien avec l'environnement.

*L'Unité Environnement Urbain du PNUE*<sup>8</sup> promeut le rôle des villes pour relever les défis globaux tels que le changement climatique, la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. De nombreux projets sont réalisés avec le support de l'ONU-Habitat<sup>9</sup>

- *GEO Cities* – Méthode d'Evaluation Environnementale Intégrée développée pour analyser l'état environnemental local et servir d'outil d'aide à la décision. Il a été mis en oeuvre dans plus de 10 villes latino-américaines, et une initiative similaire est développée pour l'Afrique.
- *Le Programme des Villes Durables* qui promeut la planification et la gestion environnementale durable. Il a été engagé dans plus de 40 villes du monde.

*Le Forum Mondial Urbain*, organisé tous les deux ans à l'initiative de ONU-Habitat, vise un développement urbain durable dans le monde. Les responsables politiques des villes et leurs équipes techniques sont au cœur de ces rencontres. La biodiversité et les ressources naturelles font partie intégrante des thèmes liés à l'environnement, et y sont abordés sous différents angles : les interrelations entre milieu rural et milieu urbain, l'agriculture urbaine, la perte d'habitats naturels....

La question de l'harmonisation du bâti et de l'environnement naturel constitue l'un des six dialogues constituant le congrès de novembre 2008.

*Cities Alliance* est un partenariat mondial de villes et de leurs partenaires de développement (bailleurs de fonds, États) qui se sont engagés à combattre la pauvreté. Il appuie les villes dans la réduction des bidonvilles, la gestion financière, la planification urbaine transversale (déchets, énergie, eau, assainissement, services écosystémiques...).

8. [www.unep.org/urban\\_environment/key\\_programmes/index.asp](http://www.unep.org/urban_environment/key_programmes/index.asp)

9. Programme pour les établissements humains ; [www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

# De nombreuses expériences en cours mais une culture commune encore à construire...

Le Réseau des Réserves Urbaines de la Biosphère<sup>10</sup> met en réseau le Programme MAB de l'UNESCO, le Centre de recherche 'Résilience' de Stockholm<sup>11</sup> et des villes dans le monde (Canberra, Bangalore, Cape Town, New York...).

L'Initiative Equateur<sup>12</sup> est un partenariat à l'initiative du PNUD avec différents partenaires locaux renforçant leurs efforts pour réduire la pauvreté par le biais de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité.

## → pour l'application de **la Convention sur la Diversité Biologique**

L'approche par écosystèmes, cadre logique pour la mise en oeuvre de la Convention, permet de mettre en place des mesures de conservation de la biodiversité également dans les espaces situés hors des aires protégées. Cette approche peut être appliquée à toutes les échelles du territoire et elle peut également s'avérer un outil pertinent pour mieux identifier les menaces et les solutions les plus adaptées à un territoire donné. En 2006, à Curitiba, les Etats Parties ont initié une nouvelle phase de mise en oeuvre de la Convention et reconnu la nécessité de participation de tous les acteurs, notamment les collectivités territoriales. La première Conférence sur « les villes et la biodiversité : l'objectif biodiversité 2010 » a eu lieu à Curitiba en mars 2007, à l'initiative du maire de la ville et en partenariat avec le Secrétariat de la Convention. Une deuxième conférence a été organisée en parallèle de la Conférence des Parties de la Convention en Mai 2008 à Bonn. L'Appel de Bonn pour l'action et la Déclaration des villes de Curitiba ont pu être présentés aux Parties à Bonn. La Convention sur la diversité biologique soutient ainsi l'engagement des villes et des collectivités en faveur de la biodiversité (décision IX.28 de la CoP9) : les expériences de préservation de la nature et de l'usage durable des ressources au niveau local peuvent venir compléter et appuyer les orientations nationales et les engagements globaux.

## → dans le cadre de l'initiative de l'UICN « **Compte à rebours 2010** »

Mi-2008, 250 collectivités participent à cette alliance<sup>13</sup>. Elles s'engagent sur des actions spécifiques sur le thème de la biodiversité – l'éducation, la protection des espaces sensibles, des espèces phares ou encore des actions en réseau. Afin de développer le thème de la biodiversité urbaine, le Compte à rebours est associé à ICLEI et au Centre Européen pour la Conservation de la Nature (ECNC). La collaboration avec le réseau ICLEI a récemment (octobre 2007) abouti à un partenariat avec l'UICN au niveau international.

## → au niveau **multilatéral**

Un Partenariat sur les Villes et la Biodiversité<sup>14</sup> a été initié par le PNUE, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, UN-Habitat, ICLEI, le Compte à rebours 2010, l'UNITAR, l'UNESCO et un Comité de pilotage de Maires de Curitiba, Montréal, Bonn, Nagoya et Johannesburg.

### **Dongtan - une cité durable à l'embouchure du fleuve Bleu (delta du Yangzi Jiang)**

Le gouvernement municipal de la ville de Shanghai s'est engagé dans la réalisation d'une « écoville » : autonome en énergie, des bâtiments neutres en émissions de CO2, des eaux de pluies récupérées, les déchets organiques compostés pour une agriculture biologique de proximité... tout en maintenant une réserve naturelle d'importance internationale accueillant des espèces migratrices d'oiseaux.

Shanghai Industrial Investment Corporation : [www.siiic.com/en](http://www.siiic.com/en)

Agence Arup : [www.arup.com](http://www.arup.com)

Des initiatives de collectivités prenant en compte la biodiversité existent. Certaines se sont engagées dans cette voie depuis plus de 20 ans (Porto Alegre, Singapour, Curitiba...). Les collectivités sont confrontées à un grand nombre d'interrogations sur les objectifs, les outils, les méthodes, les indicateurs territoriaux adéquats... Les actions qu'elles engagent sont rarement intégrées à une stratégie pensée à des échelles supra locales (nationale et supranationale). Afin de parvenir à construire des orientations et des actions cohérentes entre tous les niveaux de décisions, les collectivités territoriales ont besoin d'un lieu d'échanges et de réflexion avec les autres acteurs de la biodiversité, à tous les niveaux (national, régional, global). Ce type d'échanges d'expériences, de points de vue, a montré à de multiples reprises son efficacité pour une réalisation effective et la mise en oeuvre de moyens novateurs.

Il existe aujourd'hui des initiatives exemplaires, mais comment mieux les faire connaître ? Comment diffuser et étendre ces pratiques réussies ? Comment créer du lien entre les différentes échelles (locales, nationales, mondiales) ? Comment prendre pleinement en compte les atouts et les besoins du niveau territorial dans l'élaboration des orientations internationales relatives à la biodiversité ? Mutualiser les expériences et réaliser un porter à connaissance réciproque entre les acteurs semble plus que jamais indispensable. L'UICN, plateforme unique dans son genre, a une longue expérience dans ce domaine et présente un lieu d'échange privilégié.

Il convient dans ce cadre de soulever l'importance des besoins en conseils et en expertises exprimés par les collectivités et l'intérêt pour elles de pouvoir travailler avec les membres de l'UICN pour bénéficier de l'activité du réseau : publications spécialisées, échanges avec les experts...

Un porter à connaissance des méthodes et outils développés dans le cadre des conventions et des programmes internationaux et portant sur les questions de la biodiversité qui viseraient les collectivités reste encore à réaliser.

La mise en commun de ces expériences où l'homme et la nature forme un tout avec l'expérience cumulée dans les aires protégées et leur périphérie pourrait être une étape intéressante pour définir des méthodologies communes, qui s'enrichiraient mutuellement.

→ **Les collectivités territoriales demandent à construire une culture commune avec les autres acteurs de la biodiversité. Elles sont des partenaires indispensables aux côtés des Etats, des ONG et des entreprises pour répondre aux enjeux globaux tels que les Objectifs du Millénaire et l'objectif de limiter la perte de biodiversité en 2010.**

10. [www.unesco.org/mab/index.htm](http://www.unesco.org/mab/index.htm)

11. [www.stockholmresilience.se](http://www.stockholmresilience.se)

12. [www.undp.org/equatorinitiative/index.htm](http://www.undp.org/equatorinitiative/index.htm)

13. [www.countdown2010.net/lara](http://www.countdown2010.net/lara)

14. [www.unep.org/urban\\_environment/issues/biodiversity.asp](http://www.unep.org/urban_environment/issues/biodiversity.asp)



Pour une plus grande intégration des collectivités territoriales au sein de l'UICN

## Une inévitable évolution...

- La question de l'adhésion des collectivités au sein de l'UICN a été deux fois à l'ordre du jour en 1990 à l'Assemblée générale à Perth et en 1996 au 1er Congrès mondial de la nature à Montréal,
- Une ouverture pour l'adhésion des directions de l'environnement de collectivités territoriales a été approuvée en mars 2004,
- Une résolution demandant un rapprochement de l'UICN et des collectivités a été votée par les membres de l'UICN lors du 3ème Congrès mondial de la nature (Bangkok, 2004),
- Un partenariat mondial a été signé entre l'UICN et l'ICLEI en octobre 2007,
- Un avis favorable du groupe gouvernance du Conseil de l'UICN a été donné en mars 2008 sur une proposition d'amendement aux statuts incluant la création d'une nouvelle catégorie de membre pour les collectivités locales,
- Une résolution est proposée au Congrès mondial de Barcelone (2008) pour renforcer l'implication des collectivités dans le programme mondial de l'UICN.

## Au niveau français... une expérience originale de collaboration initiée par le Comité français de l'UICN en collaboration avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France...

### La création d'un groupe de travail spécifique aux collectivités territoriales

Une plate-forme d'échanges originale sur les questions de biodiversité entre les collectivités locales, leurs associations représentatives et les membres du réseau de l'UICN au niveau français (50 membres).

### Deux volets dans le programme du groupe de travail :

#### Un volet « national » :

Réalisation d'une étude sur **les stratégies des collectivités territoriales françaises en faveur de la biodiversité**. Celle-ci :

Recense les rôles et compétences des collectivités locales dans la gestion de la biodiversité, les principaux outils développés et leur articulation avec ceux des autres acteurs ;

Identifie leurs besoins pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, notamment en matière d'assistance et conseils sur l'élaboration de plans d'actions efficaces et d'indicateurs pertinents.

#### Un volet « international » :

Réalisation d'une étude, soutenue par l'accord-cadre signé entre le gouvernement français et l'UICN, avec deux objectifs :

Démontrer le rôle grandissant des collectivités dans la conservation de la biodiversité et les inciter à développer des actions en faveur de la biodiversité,

encourager leur implication au sein du réseau de l'UICN en définissant mieux leur place dans la gouvernance de l'organisation au niveau International.

## Un soutien à l'adhésion des directions de l'environnement de différentes collectivités locales françaises